

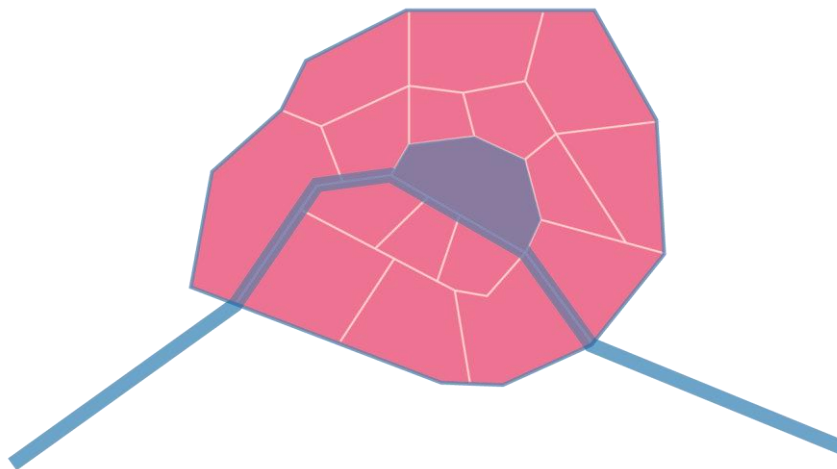
Conférence d'arrondissements

8 novembre 2017

Mairie du 1^{er} arrondissement

Prévue à l'article 23 de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,
promulguée le 28 février 2017

Compte rendu intégral des débats



Élus présents :

Mme Anne HIDALGO – Maire de Paris
M. Bruno JULLIARD – Premier Adjoint de la Maire de Paris
M. Jean-François LEGARET – Maire du 1^{er} arrondissement
M. Jacques BOUTAULT – Maire du 2^e arrondissement
M. Pierre AIDENBAUM – Maire du 3^e arrondissement
M. Christophe GIRARD – Maire du 4^e arrondissement

Par ordre alphabétique :

M. Emmanuel CALDAGUES, 1^{er} arrondissement
M. Gauthier CARON-THIBAULT, 3^e arrondissement
Mme Marianne DE CHAMBRUN, 4^e arrondissement
M. Maxime DES GAYETS, 2^e arrondissement
M. Benjamin DJIANE, 3^e arrondissement
Mme Corine FAUGERON, 4^e arrondissement
Mme Martine FIGUEROA, 1^{er} arrondissement
Mme Françoise FILOCHE, 1^{er} arrondissement
M. Christophe GIRARD, 4^e arrondissement
Mme Laurence HUGUES, 3^e arrondissement
Mme Anne LEBRETON, 4^e arrondissement
Mme Véronique LEVIEUX, 2^e arrondissement
M. Olivier MAILLEBUAU, 2^e arrondissement
M. Nicolas MARTIN-LALANDE, 1^{er} arrondissement
M. Jean-Paul MAUREL, 2^e arrondissement
M. Boniface N'CHO, 3^e arrondissement
Mme Josy POSINE, 1^{er} arrondissement
Mme Catherine SALVADOR, 1^{er} arrondissement
Mme Karen TAIEB-ATTIAS, 4^e arrondissement
Mme Catherine TRONCA, 1^{er} arrondissement
Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN, 2^e arrondissement
M. Ariel WEIL, 4^e arrondissement
Mme Evelyne ZARKA, 4^e arrondissement
Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN, 2^e arrondissement

La séance est ouverte à dix-sept heures et quinze minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, de M. Bruno JULLIARD, Premier Adjoint, et des maires d'arrondissement : M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement, M. Jacques BOUTAULT, Maire du 2^{ème} arrondissement, M. Pierre AIDENBAUM, Maire du 3^{ème} arrondissement et M. Christophe GIRARD, Maire du 4^{ème} arrondissement.

Ouverture de la séance.

M. Jean-François LEGARET. – Mesdames et messieurs, simplement un mot de bienvenue, pour vous accueillir dans cette salle des mariages de la mairie du 1^{er} arrondissement. C'est notre seule grande salle dans cette mairie. Pas de salle des fêtes, nous faisons tout dans cette salle : des mariages, des conseils d'arrondissement, les conseils de quartier, et, ce soir, en commun accord avec les maires des 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, nous organisons, nous accueillons cette conférence d'arrondissements, alternativement, dans chacune de ces mairies. Donc, ce soir, c'est dans le 1^{er} arrondissement que cela se déroule. Bien entendu, après vous avoir dit la bienvenue, ce n'est pas moi qui présiderai, mais Madame la Maire de Paris, que je remercie de sa présence. Simplement un mot pour vous dire qu'on va parler naturellement de la fusion des quatre arrondissements, de la création d'une mairie de secteur. Je ne suis pas là pour refaire le débat. J'ai fait connaître mes positions, qui n'étaient pas favorables bien entendu à cette loi, mais ce que je voudrais surtout dire, c'est qu'il y a une première information qui me paraît essentielle, c'est que tous les Parisiens sachent que cette loi est votée. J'entends souvent des gens qui m'interrogent pour me dire « au fait, qu'est devenue cette loi ? On n'en a pas entendu parler ». Non, la loi est votée. Elle a été promulguée le 28 février, et elle s'appliquera à l'occasion des prochaines élections municipales. Mon rôle en tant que maire d'arrondissement, avec toute l'équipe qui m'entoure dans le 1^{er} arrondissement, est d'abord de respecter la loi, d'être légaliste et de travailler au sein de cette conférence d'arrondissements pour faire entendre notre point de vue, notre avis et faire en sorte que cette réforme législative se fasse au mieux des intérêts des quatre arrondissements de Paris. C'est mon état d'esprit et je n'irai pas plus loin, je suis très heureux de vous accueillir et de participer à vos travaux. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. – Merci beaucoup cher Jean-François. Merci pour cet accueil, c'est un honneur et un plaisir que de se retrouver ici dans cette famille du 1^{er} arrondissement, cette salle des mariages, où j'ai marié moi-même, et en ta présence Jean-François. Je suis très heureuse de retrouver mes collègues, les maires des arrondissements centraux, je crois que Jacques BOUTAULT va nous rejoindre dans quelques secondes, et d'avoir à mes côtés, bien sûr, Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement, Christophe GIRARD, du 4^e, Jacques BOUTAULT qui va arriver, maire du 2^e arrondissement, et puis bien sûr mon Premier Adjoint, qui suit de très près, bien avant le vote de la loi qui a été votée et promulguée en février 2017, Bruno JULLIARD, qui accompagne cette réforme. Et aussi en compagnie des services de la Ville, des directions de la ville qui nous accompagnent. Je veux saluer l'ensemble des conseillers de Paris, conseillers d'arrondissement, des quatre arrondissements, présents dans cette salle. Je sais combien vous vous impliquez, combien ce travail est un travail dans lequel vous vous êtes engagés. Je veux vraiment vous remercier, à la fois, du soutien, ou des positions prises. Je respecte tout à fait la position qui a été celle de Jean-François LEGARET pendant le débat sur cette loi, et je respecte aussi tout autant la position qui est la sienne, position républicaine. La loi est votée et nous avons à la mettre en œuvre. Je veux vraiment te remercier Jean-François de cet état d'esprit. Je veux saluer bien sûr aussi les habitants des arrondissements centraux, et je sais qu'il y a parmi vous sans doute des conseillers de quartier, des présidents ou membres d'association, donc merci d'être ici.

C'est la deuxième réunion. Nous avons tenu une conférence en juin dernier, à l'Hôtel de Ville, qui nous avait permis de faire un premier point, à partir d'une analyse sociologique, des données dont on dispose par l'APUR – l'Atelier parisien d'Urbanisme – de ces quatre arrondissements et leurs spécificités. Et à l'issue de cette première réunion, a été proposée cette conférence des arrondissements, pour assurer le suivi, avec plusieurs points à l'ordre du jour de notre réunion.

D'abord le premier point qui avait été souhaité, et très fortement porté par les élus des quatre arrondissements, c'était un travail en commun, un cadre et une méthode pour engager ces échanges, et bien sûr confronter les pratiques, sur les différentes délégations. Donc un premier point : la nécessité d'un travail en commun.

Ensuite, l'impératif qui a été affirmé lors de la première conférence, en juin, à l'Hôtel de Ville, sur l'association des habitants. C'est impératif, on a du temps en plus, puisque ce que nous faisons produira un effet, notamment lors des élections municipales de 2020 ou 2021. Une date qui est parfois aussi évoquée mais qui ne dépend pas de nous, qui dépend du gouvernement et sans doute d'une autre loi sur le Grand Paris. Mais c'est très difficile de faire un pronostic aujourd'hui. Toujours est-il que la nécessité d'associer les habitants, nous la portons ensemble. D'ailleurs, une conférence citoyenne va être mise en place dans les prochaines semaines. Et, là aussi, c'est un point sur lequel on va pouvoir échanger et s'informer, puisque les habitants, la conférence des citoyens, les conseils de quartier doivent apporter leur expertise d'usage sur leur vision des services publics et de la démocratie de proximité, dans les différents arrondissements, avec une projection sur ce regroupement d'arrondissements.

Il y a un troisième point aussi, très important, qui s'est dégagé de la première réunion, c'est notamment la prise en compte des attentes des agents. Une mairie fonctionne avec des élus, avec des services, avec des fonctionnaires, et la place des agents dans cette réorganisation des arrondissements centraux est un point extrêmement important, notamment sur les modalités d'association et de concertation. C'est un point sur lequel nous reviendrons.

Et le quatrième point, une nouvelle organisation des services : comment les services s'organiseront, pour que les services publics de proximité soient assurés afin qu'il n'y ait pas de perte de proximité dans ce regroupement, mais que ce soit vraiment une réorganisation qui permette un meilleur fonctionnement ? Et aussi aux habitants bien sûr de s'y retrouver, notamment eu égard aux services de proximité. Voilà le menu de cette soirée sur lequel les uns et les autres vont intervenir. Peut-être Bruno, veux-tu dire quelque chose à ce sujet ?

M. Bruno JULLIARD. – Oui, très, très, brièvement, pour rappeler peut-être quelques éléments de calendrier, puisque le travail que nous allons faire collectivement, les maires d'arrondissement concernés, ainsi que l'ensemble des élus, en lien avec la population - tu l'as dit - doit nous conduire à l'élaboration d'une sorte de rapport, qui sera une proposition du Conseil de Paris, à la fin de l'année 2018. Un peu plus d'une année. Beaucoup de travail devant nous, mais tu as dit l'essentiel.

Simplement, pour insister sur le rôle important de cette conférence d'arrondissements qui se réunira, aussi régulièrement que nécessaire. Entre deux réunions, bien plus qu'entre les deux premières réunions, la première et celle d'aujourd'hui, le travail devra avoir lieu, évidemment avec les habitants. On va présenter l'ensemble des dispositifs sur lesquels nous avons travaillé avec des associations d'habitants, à plein de niveaux différents, on va y revenir, mais aussi avec des élus d'arrondissement, puisque nous avons beaucoup échangé la dernière fois, sur la nécessité secteur par secteur, d'avoir des réunions thématiques, pour essayer d'être le plus efficaces possible, et force de propositions. Considérons que cette loi, qui existe d'abord pour des raisons de correction, d'inégalités démocratiques ou démographiques, soit aussi source d'opportunités pour améliorer les politiques que nous pourrions mener à l'échelle du centre de Paris.

Et, au-delà des aspects très techniques mais fondamentaux, chers François et Marie-Christine – bien évidemment d'ordre bâtiminaire ou d'organisation des administrations, qui sont très importants – mais peut-être plus importantes encore : la qualité de nos vies publiques, et la qualité des services que nous pouvons rendre aux habitants du centre de Paris, secteur par secteur. Les élus des autres arrondissements ont été très sensibles au fait que nous puissions être force de propositions, par des réunions thématiques qui auront lieu entre les différentes conférences d'arrondissements. Tout le travail n'aura également pas lieu dans cet instant, ce qui n'est pas le plus pratique, peut-être pour être le plus source d'échanges entre nous. Bon nombre de réunions auront lieu avant la prochaine conférence d'arrondissements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. – Merci beaucoup Bruno. Est-ce que les maires d'arrondissement du centre souhaitent prendre la parole, ou est-ce que vous souhaitez qu'on vous fasse intervenir dans le débat ? Je vais peut-être donner la parole à François GUICHARD, qui est donc le directeur chargé aujourd'hui de tout ce qui a trait à l'animation locale, aux mairies d'arrondissement, au Conseil de Paris, bref, à notre organisation politico-administrative, notamment de proximité. Je vais lui donner la parole pour qu'il nous dise, à partir du travail qui a déjà été fait avec les maires d'arrondissement et l'administration, ce qu'est une « mairie-type », pour que l'on sache de quoi l'on parle dans la projection qui est la nôtre, sur le dispositif d'une mairie centrale pour ces quatre arrondissements.

François ?

Présentation de la « mairie-type » d'un secteur de 100 000 habitants.

M. François GUICHARD, directeur de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT) – Merci Mme La Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, quel est l'enjeu pour les services de la future mairie de secteur ? Eh bien, l'enjeu, c'est que dans cette future mairie de secteur, il convient de respecter, au minimum, un certain nombre de standards, qui sont les obligations réglementaires fixées par le code général des collectivités territoriales. Dans une mairie de secteur, il faut célébrer les mariages, gérer l'état civil, organiser des élections, s'inscrire dans les établissements scolaires. Il faut tenir compte, et Mme La Maire l'a rappelé, des attentes des habitants et concitoyens. Et tenir compte d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des élus d'arrondissement, les citoyens, et, bien entendu, les agents.

Le deuxième enjeu, il nous faut le concilier avec ce que j'appellerai l'efficacité, la proximité et la qualité du service public. Il existe un service public de proximité, qui est fort aujourd'hui, qui est de qualité, et qui est rendu dans les mairies d'arrondissement. Il nous faut le concilier avec la meilleure organisation possible des services, dans le contexte budgétaire que l'on connaît. Donc les services de la future mairie, quelle est la démarche ? Eh bien, je crois qu'elle repose en gros sur deux piliers. Le premier, c'est la co-construction entre agents et citoyens, avec la conférence citoyenne qui se déploiera au mois de janvier et février prochains. Mais également le deuxième pilier, c'est la réflexion que nous menons sous la houlette du Premier Adjoint, depuis déjà plus d'un an et qui répond à cette question, si l'on se projette en 2020-2021 : quels seront les services d'une mairie de référence ? Je crois que l'enjeu, c'est aussi d'avoir, en 2020, une mairie de référence répondant aux attentes des habitants, et aux enjeux du moment, donc dans trois ou quatre ans, avec toutes les évolutions technologiques aussi, et législatives, que l'on pourra connaître d'ici là. Il faut se projeter, pour définir les services que nous trouverons en mairie d'arrondissement. Comment organiser ces services pour faciliter le parcours de l'utilisateur ?

Le parcours de nos 100 000 concitoyens, qui seront les habitants du secteur du centre : comment faire en sorte qu'ils n'attendent pas, que les délais soient les plus courts possible ? Et comment les agents doivent avoir les meilleures conditions de travail possible, pour relever l'ensemble de ces défis, parce qu'on est convaincu que la satisfaction des usagers a une incidence directe sur la qualité de travail des agents ; cela fait aussi baisser la pression.

Ce schéma fonctionnel et immobilier est applicable actuellement à l'ensemble des vingt mairies d'arrondissement, il y a un tronc commun, et bien entendu, avec le Premier Adjoint, on le décline dans chacune des mairies, puisque nous avons des contraintes bâtementaires qui sont fortes, dans le secteur du centre, ou d'ailleurs dans les autres mairies. Donc vraiment le fil rouge de la méthode, c'est la concertation, la co-construction, c'est aussi aller voir ce qu'il se passe dans les mairies de plein exercice, par exemple sur la question des mairies annexes. A ce sujet, nous sommes en train de développer une étude en ce moment, en associant les usagers sous des formes diverses et variées.

En fait, les fondamentaux du schéma directeur, en résumé : voilà ce qu'on va retrouver dans toutes les mairies, j'allais dire de France et de Navarre. L'objectif est un parcours des usagers plus fluide, une nouvelle approche de l'accueil. On a connu trop de mairies où il n'y avait pas d'accueil, où parfois les services les plus fréquentés se trouvaient dans les étages supérieurs, alors qu'ils apportaient des services rendus au public. J'ai connu l'état civil au quatrième étage d'une mairie. Non, il faut au maximum installer nos services au rez-de-chaussée.

Dans le contexte actuel, avec des contraintes supplémentaires de sécurité, que mon collègue présentera tout à l'heure, il nous faut maintenant être extrêmement attentifs à la sécurité du personnel et des usagers. Une mairie doit, selon nous, être organisée autour de six grands pôles : des formalités administratives, des inscriptions dans les crèches, des inscriptions dans les écoles, des certificats d'accueil et d'hébergement. Un pôle familial de plus en plus important - conseil aux familles, soutien aux parentalités. Un pôle social, cela va de soi, avec les services du CASVP. Un pôle logement. Un pôle conseil, parce qu'on sait qu'il y a de plus en plus de démocratie participative dans nos arrondissements, et on doit être en mesure d'apporter des conseils en la matière. Citoyenneté et vie locale, autour du conseil d'arrondissement et évidemment des élus.

Ensuite, des nouvelles technologies imposent que nous soyons très attentifs à tout risque de fracture numérique. Et c'est tout l'enjeu de ce qu'on appelle dans notre jargon, la facilitation numérique, c'est-à-dire faire un pré-accueil qui permette à nos concitoyens, les plus éloignés du numérique, d'avoir déjà une première approche, une première formation, avec des agents qui les renseignent ; car on sait que l'avenir, ce sera de plus en plus de formulaires que l'on pourra renseigner, compléter en ligne. Cela donne un surplus de confort à l'utilisateur et il faut en avoir bien conscience.

Voilà ce que va véritablement être la philosophie de la démarche, pour cette mairie du centre en 2020. L'objectif n'est certainement pas que l'administration arrive avec un programme clé en main et vous dise : « mesdames, messieurs, les élus, il vous reste cent mètres carrés pour décider ce que vous souhaitez ». Nous sommes partis des fonctions socles. Les fonctions socles sont celles que l'on va retrouver dans les 36 000 communes de France. C'est ce que l'on retrouve sur ce schéma. Toutes les communes connaissent ce type de services, un maire et des élus, une direction générale des services, et tout ce que je vous ai énuméré. Toutefois, notons une particularité encore un peu parisienne : les titres d'identité. Cette compétence sera transférée, au 1^{er} janvier, de la préfecture de police aux mairies d'arrondissement. Actuellement, le secteur du centre est desservi par une antenne de police du quai de Gesvres. Mais tout cela a vocation à évoluer à partir du 1^{er} janvier 2018.

La première partie, cette fonction socle, c'est celle à laquelle on ne peut pas déroger. Nous l'avons conçue pour être la plus réduite possible, afin que la concertation – les attentes des habitants – soit la plus large possible, qu'elle ait du sens et porte sur de véritables choix. Déjà, voyez-vous, le deuxième, celui qui est en bleu, ce sont pour nous des fonctions qui ne sont pas obligatoires. Il n'y a aucune obligation réglementaire de les avoir en mairie d'arrondissement, mais elles nous semblent être conformes aux attentes des habitants. C'est le soutien au logement, à l'habitat, à la parentalité. C'est aussi toutes les permanences qu'il y a en mairie : accès aux droits, aide aux victimes, écrivain public, médiation, etc.

Nous avons une approche globale du parcours de l'utilisateur ; c'est-à-dire que l'utilisateur doit venir en mairie, et trouver la plus large gamme de services. Et la mairie, trois millions d'utilisateurs par an, c'est vraiment le service public de proximité, et il faut, nous semble-t-il, le maintenir. Mais ce deuxième cercle n'est pas obligatoire, donc si la concertation veut écarter en entier, ou partiellement, des missions de ce deuxième cercle, il n'y a aucun obstacle, en tout cas juridico-réglementaire, qui pourra s'y opposer.

Enfin, le troisième cercle, grisé, c'est un peu celui de l'imaginaire, de ce que l'on peut, s'il nous reste des mètres carrés dans notre future mairie, concevoir comme services. C'est un pôle généalogie, puisque nous sommes dans le 1^{er} arrondissement, une « fablab », des espaces de « co-working », une halte-garderie. Enfin, là, vraiment, ce ne sont que des illustrations, de l'imagination.

Voilà. Donc, pour cette méthode, on propose de l'appliquer pour la définition de la mairie secteur 1-2-3-4. Je mets tout de suite un petit peu en garde, en disant : attention, ne nous fions pas aux seuls critères de la population. Nous allons avoir 101 000 habitants dans le secteur 1-2-3-4. Tiens, il se trouve que la mairie du 10^e arrondissement a 93000 habitants, donc on peut comparer. Eh bien non, comparaison n'est pas raison, parce que les problématiques sont totalement différentes. La principale tient, par exemple, à la présence ou non d'une maternité. Il y en a une dans le 10^e, et dans le 10^e arrondissement, vous avez 2 600 naissances, alors que nous n'avons que 4 naissances dans les quatre arrondissements centraux. Mais, je vous rassure, on y meurt aussi beaucoup. (*Rires en salle*). Attention prudence, pas de comparaison hâtive, en disant : « il y a tant de services à la mairie du 10^e ». Non.

Voilà ce que pourrait être notre service socle et vous voyez, cela utilise entre 2 000 à 2 500 mètres carrés. Ensuite, Philippe CAUVIN, de la DCPA [*direction des constructions publiques et de l'architecture*] vous dira où est-ce que ça rentre, et si ça rentre, ce qu'il restera. Mais, en gros, je pense qu'il va être difficile de faire moins qu'entre 2000 et 2500 mètres carrés. Nous avons tenu compte évidemment de la superficie réelle des belles salles des fêtes des mairies du 3^e et du 4^e, pour intégrer ce schéma. Évidemment, des locaux pour les élus, pour le cabinet, la direction générale des services ou l'accueil... Cette présentation est, je dirais, assez généreuse en mètres carrés, parce que nous nous sommes un peu censurés en se disant, ce n'est pas à l'administration de proposer des mutualisations de services. Ce sera vraiment la concertation. Je pense que peut-être on pourra gagner un peu de place si on mutualise l'accueil avec d'autres fonctions. Je vais céder la parole à Philippe CAUVIN.

M. Philippe CAUVIN, directeur des constructions publiques et de l'architecture – Bonsoir. Donc il a été demandé à la DCPA, la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture, de mener une étude technique sur les quatre bâtiments des mairies, afin de voir la possibilité d'ancrer, dans ces bâtiments, la future mairie centrale. Nous avons travaillé à partir du plan de chaque bâtiment. Dans la suite de l'exposé, pour chacune des mairies, on rappelle le classement réglementaire, c'est-à-dire les catégories vis-à-vis de la sécurité incendie, et à travers cela, la capacité en nombre de personnes à accueillir simultanément dans l'établissement, l'état des équipements techniques, les travaux réalisés dans les cinq dernières années, qui traduira de façon générale le très bon état des mairies. Nous avons procédé à une étude exploratoire, sur la base du programme socle, calculé et présenté, pour voir si chacun de ces bâtiments peut accueillir 2 000 à 2 500 mètres carrés de surface utile, en fonction de sa capacité à recevoir du public, ou au regard du code du travail.

Il faut bien sûr tenir compte de la particularité de ces bâtiments, qui sont atypiques, en particulier les dimensions des grandes salles, qui ont une hauteur et qui forcément réduisent par leur taille les superficies des étages supérieurs, puisque le niveau supérieur n'est pas accessible, compte tenu du volume de cette salle. Ça se présente souvent, notamment pour les salles de fêtes, salle des mariages, mais aussi salle de tribunal et puis sans compter les halls, les escaliers et les couloirs de dégagement qui prennent beaucoup de place dans ces bâtiments.

Bien sûr, tenir compte également des locaux à valeur patrimoniale forte, comme cette salle, mais il y en a d'autres. Et puis la possibilité de démolition des zones ouvertes au public, de passer du code du travail à l'établissement recevant du public, à condition que les locaux soient pleinement accessibles aux personnes handicapées. Et, enfin, François l'a cité tout à l'heure, la nécessité, dans le contexte actuel, de limiter les accès au public quotidiens, au-delà du 2^e étage, du 3^e étage, en évitant que des personnes qui n'ont pas l'habitude de ces locaux, déambulent dans les étages supérieurs, pour éviter des problèmes de sécurité incendie, notamment d'évacuation. Les gens qui ne connaissent pas les lieux peuvent être maladroits dans l'évacuation des lieux. Et aussi, pour des raisons de sûreté, notamment dans le cadre du plan Vigipirate, il est préférable de limiter la déambulation du public dans les étages bas, si c'est possible.

Nous allons donc passer en revue successivement les mairies, dans l'ordre.

La mairie du 1^{er} arrondissement où nous sommes, voyez l'exemple du plan, et nous avons apprécié la superficie de chacun des locaux. Cette mairie du 1^{er} arrondissement est un établissement recevant du public classé en troisième catégorie - je vous passe les explications. Elle peut recevoir - du moins elle est déclarée pour - un effectif de 450 personnes. Bien qu'elle soit classée en troisième catégorie, elle permet d'accueillir au maximum 700 personnes. Elle se développe donc sur plusieurs étages, trois étages, avec une surface utile d'environ 400 mètres carrés par étage. Au rez-de-chaussée, une salle d'exposition, 80 mètres carrés, une salle des mariages, une salle d'audience du Tribunal d'Instance de 80 mètres carrés au deuxième étage, deux escaliers, deux ascenseurs. Des travaux ont été réalisés depuis 2012, comme le remplacement du système de sécurité incendie, le cloisonnement pour des raisons de sécurité incendie, des deux escaliers, ce qui est la norme à présent, le remplacement des portes palières-ascenseur, l'aménagement qualitatif du pôle au premier étage, et la rénovation de l'accueil au rez-de-chaussée. L'appréciation de la superficie utile de la mairie du 1^{er} arrondissement est de 1 600 mètres carrés, donc la conclusion, c'est que cette superficie utile ne permet pas d'accueillir le programme socle, tel qu'il a été défini précédemment.

La mairie du 2^e arrondissement est un établissement recevant du public, là aussi, de troisième catégorie, donc pouvant recevoir au maximum 700 personnes. Trois niveaux en plus de l'entresol et du sous-sol, donc en tout quatre niveaux en tout, avec le R+2. Quatre escaliers la desservent, dont deux à tous les niveaux. Au rez-de-chaussée, la salle d'audience du tribunal, occupe une surface de 60 mètres carrés. Au 1^{er} étage, la salle des mariages représente 90 mètres carrés, la salle d'exposition, 80 mètres carrés. La surface utile est environ de 300 mètres carrés à l'entresol et au premier étage, et de l'ordre de 500 mètres carrés au deuxième étage. Il y a un seul ascenseur et une partie de l'entresol n'est pas accessible aux personnes handicapées, c'est la partie du Tribunal d'Instance. Le système de sécurité date de 2008, donc relativement récent, et des travaux de rénovation des menuiseries extérieures ont été révisés ; ils se poursuivent. Et il y a une réflexion sur un sas thermique concernant l'accueil, pour essayer de faire des économies d'énergie. La surface utile de la mairie du 2^e est de 1 600 mètres carrés, et donc ne permet pas d'accueillir le programme socle, sans travaux.

La mairie du 3^e arrondissement est un établissement recevant du public de troisième catégorie, là aussi, donc un maximum de 400 jusqu'à 700 personnes, qui se développe sur cinq niveaux, avec des grandes salles, et aussi salle d'audience du tribunal, salle des mariages, salle des fêtes, qui sont déjà de belles dimensions. Au 4^e étage, des salles polyvalentes, de 85 mètres carrés et 35 mètres carrés. Il y a une grande salle, qui est l'ancienne bibliothèque, de 150 mètres carrés. La superficie utile est d'environ 600 mètres carrés par étage, et elle est plus importante au rez-de-chaussée. Quatre escaliers encloisonnés, et un escalier monumental, deux ascenseurs, et un monte-handicapés, donc elle est complètement accessible aux personnes handicapées.

Les travaux réalisés, depuis 2014, ont été importants, avec une modernisation de l'ascenseur d'accès à l'aile Bretagne, la création d'un quatrième ascenseur encloué à l'aile Perrée, l'amélioration, la modernisation du service « population familles », des locaux sociaux au quatrième étage, une mise en accessibilité du rez-de-chaussée pour une maison des associations, et la rénovation de l'espace numérique, qui est très fréquenté. Par ailleurs, il est prévu effectivement la réfection de l'esplanade de la mairie et des voiries avoisinantes dans le cadre du projet Carreau du Temple. La surface utile de la mairie du 3^e arrondissement, est de 4 500 mètres carrés et donc permet d'envisager l'implantation de la future mairie du centre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Pierre AIDENBAUM dit qu'il y a une erreur. Tu connais ta mairie par cœur. Vas-y, dis-nous où est l'erreur.

M. Pierre AIDENBAUM. - Sur les cinq niveaux, le sous-sol, R+4, rez-de-chaussée, ça va, 2^e étage, ça va, 4^e étage, salles polyvalentes, 85 mètres carrés, 35 mètres carrés, c'est exact, vous avez oublié de notifier l'ancienne bibliothèque de 600 mètres carrés. Ce n'est pas écrit !

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mais il l'a dit, je l'ai entendu.

M. Pierre AIDENBAUM.- Moi je ne crois que ce qui est écrit ! Donc voyez, je suis quand même un peu ! *(Rires de la salle).*

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci Pierre. Philippe, continuez.

M. Philippe CAUVIN.- Pour la mairie du 4^e arrondissement, c'est un établissement public de deuxième catégorie, qui est une catégorie supérieure et qui permet d'accueillir maximum 1 500 personnes, par rapport aux autres mairies qui ne permettent d'accueillir que 700 personnes. Donc cinq niveaux, là aussi, jusqu'en R+4, avec des surfaces utiles d'environ 900 mètres carrés par étage. Au rez-de-chaussée, une salle d'exposition de 155 mètres carrés, une salle d'audience de 80 mètres carrés. Au 2^{ème} étage, une salle des mariages de 100 mètres carrés et une salle des fêtes de 350 mètres. C'est énorme. Quatre dégagés sur cour, deux dégagements supplémentaires, quatre escaliers encloués, un escalier d'honneur, et deux ascenseurs. C'est très bien desservi. Après, une très bonne évacuation en cas d'incendie. Les travaux qui ont été réalisés récemment, depuis 2013, portent sur les circulations au 2^e étage, la création d'espaces d'attente sécurisés dans les étages pour des personnes handicapées, en cas d'incendie, la restructuration de la bibliothèque au premier étage, la rénovation du rez-de-chaussée et du 2^e étage, pour les associations. Et des locaux au 4^e étage, des locaux sociaux, et l'amélioration de l'accessibilité. Il convient de noter les deux équipements de proximité, une bibliothèque au premier étage, 350 mètres carrés, une salle de sport qui est destinée aux associations au 4^e étage. La surface utile est de 4500 mètres carrés et, donc, elle pourrait elle aussi accueillir la future mairie de secteur.

Enfin, j'en viens aux conclusions. Les mairies des 1^{er} et 2^e arrondissements ne permettent pas d'accueillir le programme socle. L'installation de la mairie de secteur peut être envisagée dans les mairies du 3^e et du 4^e. Les locaux sont tous en très bon état. Et ce qui vous est proposé, c'est de poursuivre cette étude de faisabilité, pour localiser au mieux les services, en essayant de réutiliser au maximum les aménagements des locaux existants, autant que possible. Ces études préciseront aussi les aspects réglementaires, patrimoniaux et techniques. Nous essaierons d'éclairer également sur les coûts.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup pour cette présentation. Je pense que c'est utile que nous ayons tous ces éléments techniques, sur ce patrimoine des quatre mairies d'arrondissement, pour ensuite déterminer dans la concertation la place, l'emplacement d'un certain nombre de services publics. Quel bâtiment jouera le rôle de la mairie du centre, sachant qu'il n'est pas du tout dans notre intention, de nous séparer de ces bâtiments. Donc il y aura des usages, dans les bâtiments, qui seront aussi des compléments du service public, de ce qui peut être proposé aux habitants. Bruno, tu veux dire un mot là-dessus ?

M. Bruno JULLIARD.- Très, très, brièvement. Mais d'abord merci pour cette analyse. À la fois c'était une demande, vous vous en souvenez, de la dernière conférence d'arrondissements, c'est à dire de savoir à peu près ce dont nous avons besoin en terme de mètres carrés pour une mairie-type d'à peu près 100 000 habitants, avec les réserves dont parlait François tout à l'heure. Par ailleurs, il peut y avoir des spécificités liées à la culture de la mairie du centre de Paris. Nous avons là - c'était aussi une demande des maires d'arrondissements concernés - une photographie précise de l'état des lieux des quatre bâtiments, des quatre mairies d'arrondissement actuelles. Comme c'était très prévisible, pour ceux qui connaissent les bâtiments, nous savons qu'il y a deux bâtiments qui sont en capacité d'accueillir les principaux services. Pour des raisons évidentes, il faut que les principaux services, le maire, les adjoints, la direction générale des services, probablement l'accueil essentiel du public, soient dans un seul bâtiment, pour des raisons évidentes d'organisation. De ce qu'on comprend, et c'est probablement ce qui sera la conclusion, si l'on est d'accord, de cette conférence d'arrondissements, c'est que sur cette partie-là, la concertation, éclairée par d'autres éléments dont vous venez de parler, se focalise sur la mairie du 3^e ou la mairie du 4^e. Mais, à mon avis, il y a un deuxième élément de concertation très intéressant, c'est que l'objectif que nous avons, pour 2020, est de faire de la mairie du centre, la mairie je dirais, modèle, la plus innovante possible. Nous avons la chance d'avoir, au-delà de la mairie qui sera choisie, donc la 3^e ou la 4^e, d'avoir trois autres bâtiments que de toute façon nous gardons dans le giron municipal. On verra bien ce qu'on mettra dedans, mais sur certains services, il est tout à fait envisageable que - et je n'ai pas du tout d'idée dans la tête - certains services puissent être dédoublés dans un autre bâtiment. Pourquoi pas dans le 1^{er} ? Concernant les salles de mariage, on peut tout à fait imaginer, même si ce ne serait pas évidemment toutes les semaines ou tous les jours, je ne sais pas, que certains mariages aient lieu dans des salles de mariages qui ne sont pas que dans la mairie du 3^e ou du 4^e. On peut imaginer des services très innovants et nouveaux, qui n'existent pas ailleurs, dans des salles qui seront rendues disponibles, dans le 1^{er} ou dans le 2^e. On peut tout à fait imaginer là, des choses assez innovantes, dans les autres bâtiments qui encore une fois, resteront du domaine public, et peuvent tout à fait accueillir, soit des services publics existants, qu'on pourrait dédoubler, soit de nouveaux services, de nouvelles activités, soit municipales, soit paramunicipales. Je pense au secteur associatif par exemple. Et ça, c'est évidemment soumis à concertation.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup Bruno. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, pour les maires ici présents, les élus ? Présentez-vous.

Mme Evelyne ZARKA.- Bonjour je suis Evelyne ZARKA, adjointe au maire du 4^e arrondissement, chargée de la petite enfance, des affaires scolaires, de la lutte contre la discrimination, de la mémoire et patrimoine. Monsieur JULLIARD, vous venez de dire que nous étions dans l'innovation, donc je pense que il faut que les habitants aient le sentiment, qu'ils vont avoir un plus dans ce regroupement. Donc, l'idée, ce serait peut-être qu'on soit innovant et pionnier. Par exemple, je pense à Facil'familles pour le regroupement des paiements pour toutes les familles. S'il y avait un guichet unique qui pouvait regrouper le paiement des cantines, des centres de loisirs etc. de tout le périscolaire dans une des mairies annexes, puisque ce serait un service déconcentré, nous serions pionniers. Je pense qu'il faut qu'on envoie des signaux forts à la population, concernant les avantages de ce regroupement. Je pense que là, c'est une piste, et qu'il y a aussi, dans notre arrondissement, la mairie du 4^e, d'autres locaux qu'on pourrait revaloriser, qui pourraient faire l'objet d'une revalorisation pour gagner des espaces. Et je voulais juste aussi dire qu'on a un souci, qui va rejaillir, c'est que le regroupement de 1-2-3-4 va donner des idées sur le regroupement des écoles, collèges et lycées, qu'on ne souhaiterait pas forcément. Donc je pense qu'il faut qu'on soit extrêmement vigilant sur les fermetures de classes dans le centre de Paris, sur le regroupement d'écoles et de collèges. Alors, si le projet est pertinent et s'il est fondé, construit par les équipes éducatives, on peut les accompagner.

En revanche, si ce regroupement d'arrondissements permet au rectorat, aux autres services qui pourraient penser à regrouper d'autres choses, je pense qu'il faut qu'on soit d'une extrême vigilance, parce que ce n'est pas le gouvernement actuel qui, hélas, va nous aider dans la défense de nos classes, dans le centre de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup Evelyne. Bien sûr, je pense qu'il faut être aussi créatif. Il y a par exemple un certain nombre de fonctions numériques ou de lieux qui peuvent servir justement à ce que tous ceux qui travaillent et qui font vivre cette ville à partir d'applications numériques et de cet écosystème - qui est quand même très performant dans notre ville - puissent trouver sa place pour le besoin des habitants du centre. Et puis bien sûr, l'idée pour nous, est que ce regroupement n'a pas à vocation à être quelque chose qui peut être dupliqué sur tous les services publics. Bien sûr, l'idée pour nous était de tenir compte de l'évolution démographique de Paris. On en a beaucoup parlé, ça fait partie des éléments qui étaient dans les intentions de la loi. C'est parce qu'il y a cette évolution démographique que nous avons à nous en préoccuper en élus responsables, avec des points de vue différents, que je respecte. Mais les élus que nous sommes, devons penser le monde de demain. On n'est pas simplement ici pour gérer des situations acquises, sans jamais les questionner, compte tenu du fait que, oui, il y a une question de moyens, de ressources. On veut être sobre, économe et efficace. Donc, c'est ce qui nous a poussés à faire cette proposition de regroupement. Mais elle n'est pas duplicable sur d'autres types de services publics. Les écoles, ça doit répondre à une démographie scolaire ; elle doit trouver sa réponse, et dans le centre de Paris, bien évidemment, il y a eu des écoles, enfin des écoliers, qui ont été transférés, parce qu'un des principaux problèmes du centre de Paris, c'est quand même le fait qu'on ne disposait pas assez de bâtiments permettant de desservir un certain nombre de services. C'est aussi ce qu'on va pouvoir faire avec ce regroupement. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui ?

M. Alain LE GARREC.- Oui, Alain LE GARREC, 1^{er} arrondissement. Il y a un élément, je m'en rends compte, qui n'a pas été donné, et je voudrais le signaler. Vous n'avez pas parlé de la méthode pour accéder à ces mairies. Je crois que les accès 1-2-3-4, ne sont pas les mêmes, en ce qui concerne les bus, en ce qui concerne les métros. Il aurait été intéressant que ce soit un point, qui à mon avis, donne des éléments de discussion.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je pense que nous pouvons en dire quelques mots. Oui, Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD.- Alors les trois remarques, à vrai dire, rejoignent en partie, la question d'Alain LE GARREC à l'instant. Pour être venu avec le bus 76, tout à l'heure, depuis l'Hôtel de Ville et la mairie du 4^e, en effet, les distances sont tout à fait acceptables entre ces deux mairies. Et, ensuite, il y a également la ligne 1, qui est particulièrement pratique et rapide. L'autre chose que j'avais à l'esprit, c'est que très souvent, aux portes de l'Hôtel de Ville, les habitants viennent interroger ce lieu, pensant qu'il y a là, à la fois l'état civil, alors qu'il est à la préfecture pour l'instant, et également les services sociaux. Donc, ils n'ont pas toujours le réflexe des mairies d'arrondissement, et donc il faut qu'on ait à l'esprit que la mairie centrale, l'Hôtel de Ville parfois, crée cette ambiguïté, des services délocalisés en mairie, qui ne sont pas à la mairie centrale. Et dernier point, il y a le sujet du commissariat, commissariat central 1-2-3-4, qui devra évidemment être posé, et abordé. Et puis le conseil que je vous donne, c'est d'évidemment d'aller visiter les mairies, en tout cas les deux qui semblent avoir une certaine conformité d'un accueil possible. Ce sont les mairies des 3^e et 4^e arrondissements.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. Oui allez-y, encore une autre question. On a plein d'autres sujets !

[Public]. - Pour monsieur LE GARREC, si je puis me permettre. Sur les transports en commun, sur l'accessibilité justement des mairies, de la mairie du 4^e, qui est une très belle mairie, la ligne 1 n'a pas d'accès pour les handicapés de l'Arc de Triomphe jusqu'au Châtelet. Ni escalators, ni ascenseurs. Quant à la ligne 72, quand on veut aller à l'Hôtel de Ville, on ne peut pas prendre le bus à partir de la Concorde, puisque le chauffeur demande de descendre, le service s'arrête. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- On va reprendre toutes les expertises d'usage, qui est celle des élus, des habitants pour aussi les accès, ce sera très précieux à l'heure du choix. D'ailleurs le choix sera participatif. On va mettre des critères objectifs de coûts, de places, pour le choix de la mairie centrale qui se dessine par rapport à la place dont elle dispose. Mais tout cela fera l'objet encore, d'analyses complémentaires. J'ai vu une autre main se lever, oui ? On passe après au sujet suivant s'il vous plaît...

Mme Brigitte VANHOEGAERDEN.- Oui. Brigitte VANHOEGAERDEN, Jeunesse et Sport du 2^e arrondissement. Question très rapide, qui demande une réponse très rapide. En faisant le calcul, j'arrive à 11 600 mètres carrés sur l'ensemble des quatre mairies. Si je soustrais la surface socle la plus favorable - 2500 mètres carrés - il reste en gros 9100 mètres carrés de surface utile. C'est une masse très généreuse de mètres carrés pour les deux autres cercles programmatiques que vous proposez. Vous confirmez ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Oui. Pour les deux autres cercles, et peut-être d'autres choses. Bien sûr, ça donne vraiment des perspectives pour les parisiens d'usage de ces lieux qui sont à eux. Donc c'est vraiment très important. Oui ?

[Public]. Une question très rapide, est-ce qu'il est question de changer les bureaux de vote existants dans les quatre arrondissements ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est un peu tôt pour se poser la question. Pas pour 2020, non. De toute façon, ça reste des bâtiments municipaux, il y a aussi des bureaux de vote dans les mairies, dans des écoles, etc. On n'est pas obligé de tout chambouler. En tout cas, ce sera une décision qu'on sera amené à traiter mais il n'y a pas d'obligation, bien évidemment, de changer les bureaux de vote. On verra ce que vous en déciderez aussi.

M. Bruno JULLIARD.- Deux mots en conclusion de ce point-là. Nous proposons à la conférence d'arrondissements qu'il y ait un groupe de travail, avec les élus qui sont intéressés, pour approfondir ce sujet, pour que nous puissions ressaisir la conférence d'arrondissements, une fois prochaine. Probablement d'ailleurs que ceux pour ceux qui le souhaitent, il faudra organiser deux visites, mairie du 3, mairie du 4. Il faut qu'on puisse organiser ça. Christophe GIRARD est très impatient de nous accueillir dans sa mairie, et nous montrer l'ensemble des atouts de cette mairie. Ce sera pareil pour la mairie du 3, j'imagine, cher Pierre. Donc, il faut organiser ces visites pour les élus intéressés. Deuxième élément concernant les questions de géographie, d'accessibilité, de flux, des transports, nous avons demandé à l'APUR de venir à la prochaine conférence d'arrondissements, bientôt, début 2018, pour traiter notamment ces questions d'accessibilité, de géographie et d'organisation du territoire du centre de Paris, ce qui nous permettra aussi d'éclairer nos choix successifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. Alors je vous propose de passer au point suivant. Marie-Christine BERNARD-GELABERT va le présenter. Il s'agit du dispositif de concertation des élus. Marie-Christine.

Présentation des groupes de travail entre élus d'arrondissement

Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT.- Merci Madame La Maire. Bonjour à tous, alors quelques mots sur les groupes de travail des élus d'arrondissements. Je le rappelle, il s'agit d'une demande qui est venue de la précédente conférence du 29 juin, et qui est ressortie de l'ensemble de la discussion. Donc, vous avez souhaité élargir vos échanges par délégations sectorielles, pour résumer ça par les mots qui ont été employés à ce moment-là. Vous avez souhaité établir des passerelles dès maintenant donc c'est à cette commande que nous allons répondre, si vous validez les propositions, bien évidemment.

Alors, pour organiser ces groupes de travail, nous avons analysé les champs d'activités. Bien sûr, les délégations ne se sont pas exprimées de la même façon, ni regroupées selon les mêmes thématiques. Mais, il a quand même été facile de repérer les points communs, ce qui nous permet de vous proposer la création de quatre groupes de travail, qui regroupent l'ensemble de ces délégations. Un premier groupe qui serait donc « petite enfance et affaires scolaires ». Un deuxième groupe qui est « espace public », entendu au sens large, au sens de voiries et déplacements, environnement et propreté, mais aussi sécurité et protection. Un troisième groupe qui serait « jeunesse, sport et culture », et enfin un quatrième groupe « social, santé, handicap ». Avec ces quatre groupes de travail, nous regroupons principalement vos champs d'activités. Les objectifs tels que nous les avons déterminés, au vu de ce que vous avez pu dire lors de la précédente conférence, c'est de vous permettre d'échanger sur les pratiques quotidiennes, qui sont les vôtres, secteur par secteur et thématique par thématique, donc d'inventorier les processus, qui aboutissent à la décision (crèche ou autre, etc.) et les interlocuteurs avec qui vous travaillez, aussi bien les élus que les équipes administratives. À partir de cet état des lieux, cela pourrait permettre de déterminer les évolutions possibles et souhaitables dans le cadre de la mairie unique. Il s'agira, pour arriver à ces objectifs, d'établir une méthode et un calendrier d'organisation, qui va permettre de présenter la bascule en 2020, le passage des quatre mairies à une mairie.

Ce que nous vous proposons comme méthode, si vous êtes d'accord, c'est de créer ces quatre groupes de travail, qu'ils soient animés par les cabinets des adjoints sectoriels à la Maire de Paris, avec les directions de la ville qui les accompagnent, et les élus d'arrondissement, qui portent ces thématiques. Les directions de la Ville pourraient assurer le secrétariat des groupes de travail. Elles établiront un prochain calendrier, qui sera déterminé avec vous. Les directions administratives pourront dans un premier temps, présenter un état des lieux. C'est important de voir comment les choses se font, si elles se font de manière semblable ou dissemblable et comment elles sont dissemblables. Ensuite, après discussion et les points de convergence que vous souhaiterez, il s'agira de proposer un processus, qui ira vers ces points de convergence. Voilà la méthode que nous proposons pour ces groupes de travail. Le calendrier sera proposé, groupe par groupe, dans les jours qui viennent.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Est-ce que sur ce point-là, peut-être des adjoints sectoriels d'arrondissement souhaitent intervenir ? Les maires aussi, s'ils souhaitent. Et les habitants. Oui ?

Mme Marianne DE CHAMBRUN.- Bonsoir, Marianne DE CHAMBRUN, adjointe au maire du 4^e arrondissement, en charge du logement. Ma question était que vous n'avez pas cité le logement dans vos quatre groupes de travail, je suppose qu'il se met dans le social ? Mais est-ce qu'il est réellement dans ce pôle-là ? C'est quand même un gros sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Très bonne remarque. On ne peut pas faire l'impasse.

[Public].- Bonjour, il y a un certain nombre d'équipements qui sont très, très liés à chacun des arrondissements. J'aimerais bien qu'on puisse à un moment discuter de la manière dont ils vont être appropriés par l'ensemble du secteur des quatre arrondissements. Je pense par exemple au Palais Brongniart, au Carreau du Temple, à la Halle des Blancs Manteaux. J'aimerais mieux qu'il y ait un endroit où l'on puisse faire en sorte que ces équipements soient appropriés par l'ensemble des quatre arrondissements.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Très bonne suggestion. Je pense d'ailleurs qu'il y a des équipements qui sont aussi à dimension parisienne ; souvent ce sont de grands équipements, mais qui sont utilisés, fort heureusement, par les mairies d'arrondissement et les habitants, au plus près de leur implantation. Mais je pense qu'il faut qu'il y ait un groupe, pour les équipements hors mairie, mais qui relèvent du champ municipal, qui appartiennent à la Ville, ou sont en concession par la Ville, et rendent souvent d'ailleurs des services d'ordre culturel, d'événements. Je pense au Carreau du Temple. Peut-être qu'il y a un autre groupe spécifique là-dessus ?

Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT.- Il y a aussi un groupe « bâtiment », mais je ne l'ai pas cité parce qu'il n'était pas lié aux délégations. Il y a le groupe bâtiment, auquel les élus vont participer, bien sûr.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas tout à fait « bâtiment ». De toute façon, cela ne nous empêchera pas, à un moment donné, d'avoir une réflexion spécifique sur ces grands équipements. Est-ce qu'il y a d'autres questions, suggestions ? Oui ?

M. Jean-Paul MAUREL.- Jean-Paul MAUREL, mairie du 2^e arrondissement. On a parlé des transports tout à l'heure et il y avait des projets, qui sont un peu restés dans les tiroirs, au niveau d'une navette, qui pourrait circuler dans les quatre arrondissements et qui pourrait rejoindre les mairies et d'autres établissements. Donc voilà, dans le groupe transport ce serait bien qu'on évoque cette navette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela fait partie des sujets. Aujourd'hui, on est en réflexion sur la place des navettes, eu égard à la refonte du plan bus de Paris. On est très heureux du plan bus. Je pense que tous les maires d'arrondissement sont plutôt heureux et satisfaits du plan bus, qui a été travaillé avec le STIF et la Région. Et, donc, on est dans une réflexion sur la place de ces navettes, qui avaient été envisagées dans les très grands arrondissements, mal desservis, où il n'y avait pas un maillage aussi fin que dans les arrondissements centraux. Cela fait partie des sujets sur lesquels on travaillera. Il y aura des réflexions, mais l'intégrer en tant que tel, cela signifierait qu'on aurait déjà tranché. Je pense que le groupe « déplacements » ou « espace public » doit faire un point très précis sur ce qui concerne la mobilité, et tous les éléments de la mobilité, y compris les stations Velib', Autolib' qui doivent aussi être intégrés dans cette réflexion sur la mobilité dans le centre de Paris. Mais je pense que, dans le groupe « espace public », il faudra peut-être rajouter « mobilité », parce que ce n'est pas simplement pas l'espace physique, statique. C'est aussi comment on relie un point à un autre. Oui d'autre, oui ? Allez-y, vous avez le droit de parler plusieurs fois !

Mme Marianne de CHAMBRUN.- Toujours une rapide question. Ces groupes sont thématiques, et peut-être en silos. Y a-t-il, à un moment donné, une parenthèse pour avoir une vision transversale, pour maintenir une cohérence globale ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- D'abord, il y aura les conférences, telle qu'on les organise ici, plus la conférence de citoyens. Donc, il y aura un tronc commun à toute cette réflexion. C'est très important. Qu'on fasse quelque chose aujourd'hui, et grâce aux nouvelles technologies et au digital, on doit organiser les choses de façon plus horizontale et moins verticale. Grosso modo, les organisations modernes sont de moins en moins centralisées et de plus en plus en connexion et en réseau. Donc, il faut qu'on en profite pour intégrer cela dans la projection qu'on fait du service public municipal du centre de Paris, qu'on se projette dans quelque chose qui n'est pas la reproduction du XIX^e siècle. Il faudra qu'on avance et forcément on aura le temps du regroupement pour mener cette réflexion. Et, qu'on soit ou non dans la thèse du digital, je ne pense pas que le digital et les applications peuvent remplacer la présence humaine, pas du tout.

En même temps, on est quand même, aujourd'hui, dans un univers où le digital peut aussi faciliter la vie d'une façon impressionnante, y compris à réduire le déplacement. Si on peut faire des choses à distance et à domicile, c'est agréable de venir en mairie parce que les bâtiments sont magnifiques, mais enfin on peut aussi ne venir que pour le plaisir... Christophe ?

M. Christophe GIRARD.- Oui, dans le cadre de ce que l'on appelle la facilitation numérique, je vous invite à venir tester l'accueil des agents de la mairie du 4^e. Ils font cette facilitation numérique aux démarches des personnes, et c'est une expérience qu'il faudra, je pense, quel que soit le choix de la mairie centrale, développer. Car cela fonctionne très bien. Je suis très fier qu'on l'ait mis en place.

Mme Karen TAIEB.- Karen TAIEB, je suis élue dans le 4^e arrondissement, déléguée à la santé et au handicap. Je suis intéressée par cette idée de mairie de référence. Est-ce qu'il y aura vraiment un groupe de travail pour parler de ce sujet, pour imaginer cette mairie finalement de demain ? En regardant un petit peu le tableau, j'ai revu des espèces de cloisonnements, logement, etc. Je me suis fait la réflexion de la transversalité de tout ça. Et c'est très important parce que très souvent, on vient pour un logement, mais on a aussi pour un problème social, d'ordre familial, et tout cela s'imbrique l'un dans l'autre, et ce serait vraiment intéressant de travailler sur cette transversalité.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Bruno, tu veux dire un mot ?

M. Bruno JULLIARD.- Oui, très, très brièvement. C'est évidemment très important qu'on ne travaille pas en silos, ce qui est un des reproches légitimes qu'on peut nous faire. Ce que nous avons prévu d'abord, c'est qu'à la fin de chaque réunion des groupes thématiques, des comptes rendus puissent être réalisés, et connus de l'ensemble des membres de la conférence d'arrondissements. Ensuite, le groupe « bâtiment », qui, lui, aura en charge d'avancer sur le travail de la future mairie, du bâtiment qui intégrera l'essentiel de la mairie de demain, il faut que ce groupe de travail là, qu'il soit nourri de l'ensemble des réflexions des autres groupes. Mais, de toute façon, tout remontera à la conférence des arrondissements, avec une alimentation maximum de l'ensemble de membres, ici représentés, de la conférence des arrondissements. Pour qu'on ait tous en tête quand même l'ensemble des réflexions qui ont pu émerger dans les différents groupes thématiques. Pour qu'à terme, dans le rapport qui sera soumis au Conseil de Paris, on ait bien cette réflexion pluridisciplinaire, qui concerne l'ensemble des sujets.

Et deuxième élément, nous réfléchissons à 2020 et après 2020. Il n'est pas interdit, bien au contraire, que nous ayons aussi des idées pour anticiper un peu. Évidemment, ça ne peut que se faire dans un cadre d'unanimité, puisqu'il n'y a rien d'obligatoire, mais je cite un exemple. Je connais bien le conservatoire du centre. De fait, aujourd'hui, c'est un conservatoire qui n'est géré par aucune des mairies d'arrondissement. On pourrait tout à fait envisager d'une manière transitoire que les quatre mairies d'arrondissement, pour les adjoints sectoriels chargés de la culture, dans le cadre de la mairie du centre, que le conservatoire du centre soit plus en lien avec les élus des conseils d'arrondissement. De la même manière, concernant la démocratie participative, mais il faut qu'il y ait unanimité. On peut imaginer certaines politiques publiques où déjà, on arrive à démontrer la plus-value qui pourrait exister, avec un travail en commun. Ce n'est pas du tout une obligation, c'est si l'on veut tester des choses, avant 2020, on peut tout à fait envisager ça.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Vraiment, je soutiens tout à fait cette idée-là. Quand on parle de mairie de référence, il faut qu'en fait, la mairie qu'on va inventer soit la référence. La mairie de référence, telle qu'on la présente, avec les fonctions incontournables, et puis des fonctions étant venues s'ajouter à ce que fait traditionnellement une mairie, c'est inexistant, on ne doit pas s'enfermer là-dedans. On doit, bien sûr, répondre à tous les besoins réglementaires, légaux, qui sont le fondement du rôle d'une mairie vis-vis des citoyens, mais il faut que cette mairie-là soit plutôt la mairie de référence pour les autres mairies, qui aujourd'hui fonctionnent, et qui ne vont pas bénéficier de toute cette cogitation citoyenne, administrative, politique.

Karen, ta question est fondamentale, tu as raison de le dire, parce qu'on peut être tenté de reproduire quelque chose. Comme on peut avoir des réflexes, il vaut mieux se prémunir contre ces réflexes, et se dire qu'en fait cette mairie qui part d'un référentiel, doit être elle-même, peut-être la mairie de référence, à terme, des avancées et des évolutions dans la qualité du service public qu'on rend à nos concitoyens. J'ai deux, trois demandes et après je vous propose de passer au point suivant.

Mme LEVIEUX.- C'est avec ma casquette d'élue en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, des problématiques de l'emploi, que je m'interrogeais sur la place de cette thématique dans les groupes de travail, car pour le coup, les délégations respectives dans chacun des arrondissements se trouvent à l'étroit. On a un certain nombre d'interlocuteurs institutionnels avec lesquels on est amené à travailler, et justement cette perspective du secteur 1-2-3-4 est, de mon point de vue, au bénéfice des habitants. Je pense qu'il y a une réflexion, une méthode de travail à mettre en place à ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est tout à fait juste. Il y a le commerce, il y a l'emploi. On est quand même dans des quartiers où l'écosystème numérique est très, très présent. Il y a la question de l'accès à l'emploi pour les personnes, donc le service de l'emploi, le service public, celui qui ne dépend pas de nous et celui qu'on ajoute et qui dépend de nous. Je pense que c'est une problématique qui fait partie de l'attractivité, y compris le tourisme. Oui, la dimension économique est très importante. Et il y a beaucoup de partenaires connectés. On n'est pas dans des fonctions « régaliennes » de la Ville. Alors, il y avait deux autres prises de parole ?

[Public] - Oui, je voulais simplement faire part d'une initiative citoyenne que nous sommes entre train de prendre, au niveau des autres arrondissements, et qui peut contribuer au débat public, au niveau de cette nouvelle entité. C'est un atelier d'urbanisme citoyen, sous forme d'association loi 1901, que nous venons de créer et qui s'empare, souhaite s'emparer, en liaisons avec les élus et les services, des problèmes de ces arrondissements. On travaille déjà sur des problèmes de transports. On a réfléchi aussi aux problèmes de logement, aux problèmes d'espaces publics, dans cette zone du centre de Paris, etc. Donc, on a une initiative qui, je pense, doit pouvoir contribuer à faire fonctionner un peu, sur le plan citoyen, cette nouvelle entité.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, je pense que dans le point suivant on va pouvoir l'intégrer. C'est l'atelier d'urbanisme du 3^e arrondissement, qui est un atelier d'urbanisme citoyen, et qui d'ailleurs a beaucoup inspiré l'association parisienne sur les questions urbaines à Paris, bien au-delà du 3^e arrondissement. Et c'est devenu quelque chose qui va être très, très utile. Je pense que c'est une bonne idée de pouvoir contribuer en tant qu'atelier d'urbanisme aux travaux qui vont être ceux engagés par la Ville, les élus et les citoyens. Pierre ?

M. Pierre AIDENBAUM.- Naturellement, je suis pour ce type d'initiative mais je voulais revenir sur l'activité économique. Il y a une opération, une initiative qu'on a prise avec Christophe GIRARD sur le 3^e et le 4^e : « Marais Entreprendre ». Cette initiative marche bien. À nos réunions, on a quatre-vingt, cent entreprises de toutes tailles, qui viennent ! Et je pense que ce serait intéressant pour vous, de rencontrer les responsables, de manière à étudier ce centre « Entreprendre », si je puis dire, ce futur élargissement au niveau du 1-2-3-4. C'est une initiative qui vient de fêter son premier anniversaire, et qui, vraiment - avec Christophe GIRARD on en parlait l'autre jour - est au-delà de nos espérances, qui est un vrai succès et qui rencontre une vraie attente. Je termine là-dessus, il y a vraiment toutes les tailles d'entreprises. Il y a des artisans, il y a des entreprises de cent personnes, cent cinquante personnes, et voilà il faudrait creuser. Je pense que cela peut faire l'objet d'un groupe de travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Parfait. Dernière intervention sur ce point-là.

[Public] - Bonjour Madame la Maire, bonjour Messieurs et Mesdames les élus. Je suis juste un citoyen du 3^e arrondissement. Je voulais quand même vous suggérer - justement grâce à ce que Monsieur AIDENBAUM ou Véronique LEVIEUX ont souligné tout à l'heure - qu'il y a aussi une dimension que vous pourriez peut-être intégrer dans la future mairie : c'est la spécificité du centre sur le tourisme, qui est vraiment une masse identitaire très forte, comprenant de grands musées et de grands parcs aussi, comme les Tuileries ou le Palais royal, et qui rejaillit sur l'activité économique et le logement, avec tout le problème du *Air BnB*. Il pourrait y avoir une politique, que vous pourriez sûrement envisager, pour planifier de façon beaucoup plus conséquente, par rapport aux groupes. Car c'est vrai que cette dimension touristique, dans une mairie centrale ... Il pourrait très bien y avoir un pôle tourisme très dynamique et très important, et dynamiser finalement l'image de Paris, grâce au centre de Paris qui serait beaucoup plus identifié.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. D'abord, on l'avait évoqué dans « l'emploi, attractivité ». Je pense qu'il faut que ces groupes de travail croisent deux choses. Il y a le rôle de la mairie sur cette thématique, et c'est donc la fonction des adjoints de gérer à la fois des process, des procédures, des relations dans ces différents secteurs, sur lesquels on a parfois des obligations régaliennes. Et en même temps, une vie qui va au-delà des services de la Ville, mais qui fait partie de ces connexions nécessaires avec les élus municipaux et les mairies d'arrondissement. Il faut vraiment connecter les deux. Il y a un monde qui s'organise, qui existe, indépendamment de l'organisation de la ville, mais qui a besoin d'être connecté à la ville. La ville aussi a besoin d'être connectée à lui, pour pouvoir être plus efficace sur les questions qui concernent l'économie, le social, les thèmes qu'on a évoqués. Donc, il faut avoir en tête, pas simplement, les tuyaux de production du service public municipal, mais aussi la façon dont le territoire, avec ses acteurs, s'organise et produit toute la dynamique qu'il faut prendre. Donc, qu'on soit bien dans cette approche quand on parle de ces groupes de travail.

Très bien. Je vous propose de passer à un point sur la présentation du dispositif de communication et de concertation des habitants. C'est François GUICHARD ?

Présentation du dispositif de concertation des conseils de quartier

M. François GUICHARD.- Avec le dispositif spécifique aux conseils de quartier, puisque l'obligation légale est de soumettre le rapport qui sera remis à la maire avant le 31 décembre 2018 à l'ensemble des conseils de quartier, le vœu de la maire et des maires d'arrondissement était évidemment d'aller bien au-delà de cette obligation légale, et d'associer le plus possible, dès l'origine, les quinze conseils de quartier de vos quatre arrondissements. La réflexion, qui pourrait être proposée aux conseils de quartier, pourrait d'abord être une réflexion sur les thématiques que nous avons aujourd'hui abordées. Quel service public dans la future mairie de secteur ? Quelle utilisation des trois autres mairies qui n'auraient pas été retenues comme mairie de secteur ? Et puis, peut-être, une réflexion particulière sur la démocratie de proximité, dans ce nouveau secteur 1-2-3-4 ? Là aussi, avec la vocation de faire référence peut-être en matière de démocratie de proximité, en travaillant sur l'élaboration d'une charte qui serait une charte des conseils de quartier du futur secteur. Puis, également, une réflexion sur la géographie des conseils de quartiers. Quinze conseils de quartier, c'est quatre de plus que l'arrondissement qui en a pour l'instant le plus, à savoir le 19^e qui en a onze.

Donc on voit bien qu'il y a tout un effort, intéressant, qui rejoint tout ce qu'on vient de dire sur la prise en compte de toutes les dimensions de la vie sociale dans ce nouveau secteur qui est le conseil du Marais et qui enveloppe le 3^e et le 4^e. C'est sans doute un souhait de tout le monde, une problématique particulière ensuite dans la plupart des autres arrondissements. Je pense que la méthode qui est proposée par le bureau de la conférence, par les quatre maires, ce serait qu'au cours de l'hiver 2017- 2018, il y ait des réunions, de l'ensemble des conseils de quartier, les quinze, pour les impliquer.

Ensuite, au printemps 2018, une conférence des conseils de quartier, tous évidemment réunis, que nous pourrions tenir en salle du conseil de Paris, où nous tracerions les orientations pour 2020. L'avis des conseils de quartier – leurs travaux –, sera annexé au rapport de la conférence des arrondissements soumis au conseil de Paris

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Sur la conférence de citoyens peut-être ?

Présentation de la conférence citoyenne

Marie-Christine BERNARD-GELABERT.- Quelques mots sur la conférence citoyenne, qui complètent les propos de François. La conférence citoyenne, c'est vous, Madame La Maire, qui avez souhaité qu'on la mette en place, la loi ne vous y obligeant pas. Le conseil de quartier est une obligation de la loi. Cette conférence citoyenne va être l'objet de notre travail 2018. Il s'agit d'identifier les attentes des citoyens sur les services publics qui pourront être proposés dans cette nouvelle mairie. On rejoint toutes les discussions que nous venons d'avoir, avec un questionnement qui lui aussi rejoint ce qu'on vient de dire. Quel service public dans la nouvelle mairie, et quelle utilisation des autres bâtiments ? À partir de ces deux questions simples en apparence, cela permettra d'enrichir les débats et les rapports que les élus devront vous remettre.

Pour se faire aider dans la démarche de cette conférence citoyenne, on a fait appel à un prestataire, et l'IFOP a été choisie, parce qu'il a particulièrement l'habitude de ce genre de travaux. Donc nous allons commencer, dans les semaines qui viennent, avec l'IFOP ce travail. Un petit mot sur la méthodologie, qui est une méthodologie courante des conférences citoyennes, avec un travail qui portera sur deux week-ends. Un premier week-end, où il y aura le choix du panel des vingt-quatre citoyens, et la formation des panelistes qui durera une semaine. Ensuite quinze jours après, un deuxième week-end, avec les auditions des experts, que les citoyens détermineront, et la rédaction de la ligne de la conférence qui sera immédiate.

Pour quelques détails sur la façon dont les choses vont se décider, le premier week-end sera en janvier, le deuxième en février, donc ça va arriver relativement vite. Nous allons faire courant novembre, un premier comité pilotage. La composition de ce comité sera le Premier Adjoint, qui représentera Madame La Maire, l'adjointe chargée de la démocratie locale, les quatre maires d'arrondissement, ou leur représentant, s'ils le souhaitent, et l'IFOP, les experts, l'administration. Cette première réunion se tiendra certainement le 28 novembre. On vous le confirmera dans quelques jours. L'objet de ce comité sera la détermination de ce panel de vingt-quatre personnes, les choix des formateurs, le contenu de la formation, etc. Quelques mots, rapidement, sur les règles de déontologie principales : assurer un équilibre du panel, hommes, femmes, idéologie, niveau éducatif. Essayer de ne pas cibler que des militants, associatifs ou autres, respecter l'équilibre entre les arrondissements et veiller à l'absence de liens professionnels avec les enjeux de ces arrondissements.

Les résultats de cette conférence citoyenne seront présentés à la troisième conférence d'arrondissements, donc en février ou mars 2018, afin que les élus puissent en tenir compte dans l'avis qu'ils vous remettront, étant rappelé qu'un consensus ne sera pas forcément recherché à toute force. Voilà la méthodologie classique ; nous pouvons maintenant avancer rapidement.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup. Cette méthodologie, on l'a dit, a déjà été utilisée sur un certain nombre de thèmes très importants, sur les questions de qualité de l'air à Paris, sur la question de la qualité de vie dans le parc social, et sur la propreté. Il y a en cours une conférence de citoyens qui regroupe l'ensemble des arrondissements parisiens, et qui fonctionne actuellement sur la propreté. C'est une méthode très intéressante, parce que ce n'est pas nous qui choisissons les personnes. C'est à partir d'un échantillon représentatif, multicritères, élaboré par le prestataire l'IFOP, qui nous a fait les précédentes conférences de citoyens.

Nous avons toujours eu, à l'issue de ces conférences, un compte rendu et des recommandations extrêmement fouillés. En général, cela a été entièrement voté ensuite par le Conseil de Paris. Nous nous sommes appuyés sur ces préconisations.

Mais pour que les citoyens puissent eux-mêmes avoir un avis éclairé, il y a ce besoin de « formations », de mise en situation afin de pouvoir avoir un avis critique, fondé sur le sujet. D'où ces deux week-ends de formation. Les élus que nous sommes n'interviennent absolument pas, sauf à la demande des citoyens, mais nous n'intervenons pas dans la rédaction de l'avis. Ils nous soumettent ensuite les recommandations de leur avis. C'est toujours extrêmement fort et pertinent. Je pense que ça viendra aussi compléter l'avis des conseils de quartier, plus spécialistes, l'avis des associations, par exemple des associations qui se constituent pour accompagner ce processus, comme l'atelier d'urbanisme et donc ça vient vraiment compléter l'avis des élus. Jacques, tu voulais dire un mot ?

M. Jacques BOUTAULT.- Oui Madame La Maire. Je voulais revenir sur la concertation des conseils de quartier. Je crois qu'il faut bien distinguer deux choses dans cette concertation. Il y a la concertation voulue par la loi 2017, qui concerne l'avis demandé aux conseillers de quartier sur l'organisation du futur secteur, l'utilisation des bâtiments, etc., c'est-à-dire un avis un peu parallèle à celui que donnera la conférence des citoyens. Et il y a la question qu'on souhaite poser, qui est un peu différente d'ailleurs, que n'oblige pas la loi au conseil de quartier : comment est-ce qu'ils vont s'auto-organiser ? J'observe qu'aujourd'hui, il y a une très grande disparité dans les chartes qui régulent la façon dont les conseils de quartier s'organisent. Certains sont présidés par des élus, d'autres pas. D'autres participent au budget participatif, d'autres beaucoup moins, etc. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut bien distinguer les deux aspects et que la première conférence qui aura lieu au printemps et qui réunira l'ensemble des conseils de quartier est très importante pour qu'ils puissent s'auto-organiser. À mon avis, il est probable qu'il faille une deuxième grande conférence, après qu'ils aient pu discuter de cette question, pour qu'ils puissent se retrouver tous ensemble entre eux. Une seule conférence ne me paraît pas suffisante.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- On aura tout à fait le temps de le faire. Est-ce qu'il y a des remarques ? Allez-y.

M. Emmanuel DELARUE.- Bonsoir Madame Le Maire, Emmanuel DELARUE, je suis président d'association dans le 4^e arrondissement. Une question liée à cette thématique, la loi qui concerne Paris, ou bien Marseille, prévoit une instance de concertation qui s'appelle les CICA. Je rejoins la question de Monsieur BOUTAULT. Les conseils de quartier fonctionnent de manière différente dans les quatre arrondissements, mais c'est aussi la même chose avec les CICA et les CICA sont aussi prévues par la loi. La loi prévoit que les CICA se réunissent tous les trois mois. Or, le mode de fonctionnement des quatre arrondissements est très différent. Une question de fond, qui concerne maintenant l'objectif, me concerne en tant que président d'association du 4^e : la question est de savoir si l'on ne doit pas revenir à l'uniformisation ? Chaque arrondissement ayant une histoire qui peut être différente, les pratiques sont différentes. Une question à laquelle nous sommes très attachés, je crois, dans le 4^e arrondissement, concerne les cantines scolaires. On a un mode de fonctionnement qui est propre au 4^e arrondissement, avec une restauration chaude. Est-ce que l'objectif doit forcément aboutir à une uniformisation ? Voilà, c'est une vraie question, parce que je pense qu'il y a beaucoup, et j'en fais partie, de personnes qui sont attachées à leur arrondissement, et il faut garder un petit peu cette identité.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup. D'abord sur les CICA, c'est une institution qui aujourd'hui connaît un essoufflement, pour dire les choses ainsi, dans presque tous les arrondissements de Paris. À certains endroits, ils ne se réunissent plus du tout. On peut revisiter la forme que pourrait prendre une association des associations, à la vie municipale, locale, à l'occasion de ce regroupement. Mais il faut savoir que cet aspect de la loi PML s'est un peu essoufflé. Cela précédait d'ailleurs la loi qui a instauré les conseils de quartier. Profitons-en pour regarder quelle est la pertinence, comment, quelle organisation possible ?

Ensuite, uniformisation ou pas uniformisation, il faut qu'on prenne le meilleur pour le plus grand nombre. Je pense que c'est vers cela que tendront les décisions, les propositions des habitants. Si vous connaissez le système d'à-côté, et qu'il vous paraît vraiment meilleur, d'abord, il faut qu'il y ait discussion, pour voir s'il est meilleur ou pas.

Et puis je pense qu'il faut aller vers ce qui est meilleur. Là où ça marche, il ne faut pas qu'on déstabilise, qu'on désorganise. On peut admettre des souplesses et il en faut des souplesses, dans l'organisation d'un certain nombre de nos services. Donc on n'est pas dans l'idée de « tout le monde aligné de la même façon ». Il faut vraiment qu'on ait cette discussion pour ce que ce soit un plus pour les habitants. Le plus peut être de s'aligner sur celui qui a la meilleure prestation, mais ça peut être aussi de maintenir des spécificités. Et si c'est le choix majoritaire, et bien on le fera. Il n'y a pas d'avis préconçu. Il y avait une question ici ? Deux questions ? Trois. Et après on passera au dernier point. Allez-y.

[Conseiller de quartier].- Bonsoir, je suis conseiller du quartier des Halles et vice-président d'une association de ce quartier. Cette concertation sur les conseils de quartier nous mobilise, nous intéresse. J'ai une suggestion à faire. L'entrée, notre entrée, nous qui sommes bénévoles dans ces problématiques, c'est une entrée d'identité et de proximité. C'est vraiment ça, notre territoire, autour de nous. Bien sûr, le conseil de quartier des Halles a une forte identité, mais il en est certainement de même pour certains des seize autres. La suggestion est : ne pourrait-on pas demander aux ateliers d'urbanisme, qui se sont mobilisés, de nous dire quel pourrait être un mariage urbanistique, intelligent, de ce nouvel ensemble ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Voilà, vous avez déjà une première mission, c'est génial ! Franchement, je pense que c'est une très bonne idée. Vous avez raison. L'identité des quartiers, c'est ce qui fonde cette vie très locale, infra-arrondissement. L'idée n'est ni de masquer, ni de contrer ça. Ce sont des quartiers tellement historiques. Les conseils de quartiers sont les produits de cette histoire. Vous avez raison de vous rapprocher, et de nous faire part de vos suggestions et analyses. On peut déjà nous marier dans cette salle de mariage. Je vous en prie.

M. Ariel WEIL.- Bonsoir, Ariel WEIL, conseiller du 4^e arrondissement, en charge du commerce, de l'artisanat, de l'emploi. Je me félicite d'entendre tout ce qu'on entend. Sur la participation des conseils de quartier, on a effectivement des membres de conseils de quartier, des présidents. C'est très bien qu'on aille au-delà de ce que requiert la loi dans la consultation. Ce sera très important, non seulement pour avoir plusieurs avis, mais aussi pour faire ce qu'on avait souhaité dans la première conférence, à savoir de dire qu'il faut prendre en compte, qu'il faut diffuser. Il y a une autre population, pour une conférence citoyenne parfaite, dont on n'a pas beaucoup parlé dans le cadre de la consultation, ce sont les artisans et les commerçants. Je me demandais sous quelle forme, dans la conférence citoyenne, on pourrait prendre en compte spécifiquement, les faire participer à cette consultation ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je pense que dans le groupe de travail dont on a parlé précédemment, cela trouve sa place. Mais peut-être que nous pouvons saisir le Chambre des Métiers de Paris, avec laquelle nous travaillons énormément et qui est très, très active dans notre ville, pour voir avec eux, s'il peut y avoir aussi un travail aussi institutionnel, au-delà des acteurs sur le terrain. Peut-être, au-delà de la chambre de Métiers, quelques autres organisations professionnelles, qu'il nous faudrait consulter, inviter, pour avoir leur avis sur la nouvelle organisation. Très judicieux. Une dernière question.

Mme Laurence HUGUES.- Bonsoir, Laurence HUGUES, adjointe au maire, du 3^e arrondissement. Je voudrais clôturer une question, qui n'a pas été abordée en tant que telle jusque-là, tant pour le travail qui nous attend que pour la concertation des besoins des habitantes et habitants, qui ressortiront lors de ces discussions, c'est la question du climat. C'est une question sur laquelle la ville est très mobilisée. Mais quand on parle de services innovants, qui pourraient être accueillis dans les mairies de proximité, je pense aussi à un service public « climat-énergie » de proximité, qui pourrait être une ressource, et j'espère que cette dimension sera dans les questions évoquées avec les habitantes et les habitants.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Elle sera présente aussi dans le travail que feront les associations, je pense à l'atelier d'urbanisme, mais bien sûr, il faut que l'on intègre tout ce qui est lié à l'accompagnement de la transition énergétique. Il faut qu'on accélère le pas sur ce sujet. Il y a beaucoup de changements de comportements, au-delà des politiques publiques que nous produisons. Il y a des questions qui sont lourdes, et difficiles, parce qu'elles impliquent des changements de comportements personnels. C'est toujours difficile de changer ces comportements personnels et surtout dans un laps de temps qui est court ; nous avons tous conscience de l'urgence. Cette mairie centrale pourrait être le fer de lance sur les services aux habitants permettant d'accompagner ces évolutions personnelles : à la fois des aides, qui existent, mais aussi des conseils, des échanges pratiques qui peuvent se faire. Cette question est toujours présente. Dernière remarque ?

[Conseiller de quartier].- Je reviens sur les conseils de quartier. J'ai une proposition à faire, puisque les maires sont là. Le projet des Halles se termine. Les deux structures qui séparent nos arrondissements, ce sont Sébastopol et Étienne Marcel. Est-ce qu'il serait possible, l'année prochaine, d'avoir une réunion des conseils de quartier qui sont dans le secteur le plus piétonnier de Paris, et qui pourraient travailler ensemble, se parler. On ne se parle pas avec la rue Saint-Denis, par exemple, qui est dans le 2^e. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une première réunion des conseils de quartier, qui sont dans ce lieu, pour qu'on commence à travailler ensemble ? Parce que je crois que là, on a plein de choses à se dire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Si les maires sont d'accord, je pense que c'est possible. C'est une bonne suggestion. Nous avons quand même mené des concertations décloisonnées sur ces sujets. J'ai souvenir - je n'étais pas encore maire - d'un certain nombre de réunions, beaucoup moins apaisées que celle-ci. J'apprécie d'autant plus le climat serein et constructif de cette réunion. Mais bien sûr, il faut que ces conseils de quartier se réunissent. Oui, Pierre ?

M. Pierre AIDENBAUM.- Il y a un sujet, abordé par Véronique tout à l'heure, qui nécessiterait une réflexion aussi au niveau de notre travail, c'est la régie de quartier. On a créé une régie de quartier dans le 3^e, qui aujourd'hui est une régie 1-2-3-4. En termes d'emploi, je pense qu'il faudrait intégrer cette problématique de régie de quartier. Nous ne sommes pas en politique de la Ville et nous n'avons aucune subvention pour la régie de quartier mais la régie de quartier emploie vingt-cinq personnes, qui étaient très éloignées de l'emploi.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je pense que dans le groupe « emploi, activités », et cela se retrouvera un peu dans « social, santé, handicap » parce que le centre de Paris est un centre qui attire les personnes en difficulté, les SDF. Cela fait aussi partie des choses sur lesquelles il faudra travailler ensemble. Je vous propose de passer au dernier point de notre réunion. Il s'agit de la présentation du plan d'information des agents. Et là je donne la parole à Patrick BRANCO-RUVIO.

Présentation et suites du plan d'information des agents

M. Patrick BRANCO-RUVIO.- Merci Madame La Maire, bonsoir mesdames et messieurs. Vous avez souligné tout à l'heure une dimension importante : c'est la dimension sociale, parce que les agents vont devoir être accompagnés. Je rappelle qu'il y a environ 130 agents à la Direction de la Démocratie et des Citoyens et des Territoires et 103 agents du CASVP qu'il ne faut pas oublier, parce que Madame la Directrice est là ; il y a déjà un travail important qui a été engagé au niveau du CASVP. Et nous l'avons dit, tout à l'heure, les caisses des écoles sont également impactées par ce projet. Une dimension sociale que nous traitons à deux niveaux. Au niveau du dialogue social, à la fois avec les organisations syndicales. J'ai présidé une réunion avec les organisations syndicales, centrales, qui s'est déroulée dans un climat tout à fait apaisé le 8 septembre dernier.

Pourquoi apaisé ? Parce qu'il y a encore deux ans et demi, par rapport à ces évolutions, et on sait bien que deux ans et demi, pour un projet de modernisation, d'accompagnement, c'est un temps assez long. Donc les voyants sont plutôt au vert.

Et il y a eu un deuxième volet : cela a été des discussions avec les agents au niveau de chaque mairie d'arrondissement, qui là aussi se sont tenues dans un climat, que je dirais apaisé. Néanmoins, comme pour tout projet de transformation, c'est tout à fait légitime, il y a plusieurs interrogations qui nous sont remontées. D'abord, des craintes sur la période transitoire. Les agents craignent une détérioration du service public, donc là, bien évidemment, il faut les rassurer sur ce point. La question qui se pose également est celle de l'organisation du travail, parce qu'on voit bien qu'ils vont devoir travailler différemment par rapport au modèle actuel. On voit bien qu'avec cette mairie un peu modèle, les méthodes de travail vont devoir évoluer.

La troisième préoccupation, qu'on retrouve systématiquement sur ce type de projet, c'est le lieu de travail, les transports, la cantine, etc. Cela reste quelque chose de relativement classique dans ce type de projets. Donc il y a plusieurs possibilités d'un point de vue RH pour les accompagner. Il y a d'abord un accompagnement individualisé pour ceux qui souhaiteraient évoluer sur d'autres fonctions. La DRH sait faire et je la salue. On l'a vu sur d'autres projets, de grande envergure, la DRH de la Ville de Paris sait faire. Nous allons bientôt recevoir 2000 agents de la Préfecture de Police, donc par rapport au nombre que je vous disais tout à l'heure, à la Ville de Paris, on sait faire pour accompagner individuellement les agents, qui peuvent être concernés. Le deuxième aspect, c'est qu'il va falloir accompagner en termes de formation nos agents pour les faire évoluer, donc il va y avoir des montées en compétences pour les faire évoluer sur des fonctions. Ce sera une dimension importante. La troisième dimension, c'est de les rassurer sur cette période transitoire. Bien évidemment, il n'est pas prévu de fermer les services les uns après les autres en attendant le grand jour de la fusion, de la nouvelle mairie. Là-dessus, il faut vraiment se montrer rassurant. Un dialogue permanent est prévu dans les prochains mois. Un dialogue permanent est prévu dans les prochains mois. Tenir informé régulièrement, à la fois au niveau des organisations syndicales et au niveau des agents eux-mêmes. Comme pour tout projet, on ne sait pas tout à l'avance, on ne sait pas quelle sera la mairie retenue en l'occurrence. Et donc comme pour tout projet, il faut s'adapter et avancer petit à petit. On lève les incertitudes, c'est comme cela que cela fonctionne. Plutôt bien d'ailleurs, en général. Donc, il faut que nous nous montrions rassurants sur ce point. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Christophe ? Non. Vas-y Jacques.

M. Jacques BOUTAULT.- Je suis tout à fait d'accord. Aujourd'hui, le personnel n'est pas inquiet. Nous avons fait le travail, vous, l'administration, et nous, les élus. Il y a quand même un petit problème : nous avons beaucoup de mal à recruter. Par exemple, à la mairie du 2^e arrondissement, nous avons trois postes administratifs vacants. C'est une petite mairie : trois postes vacants, c'est énorme. Même s'il n'y a pas d'inquiétude proprement dite des agents en place, nous avons du mal à faire venir des gens, qui dans deux ans vont devoir travailler autrement et ailleurs. De la part de l'administration, il y a peut-être quelque chose à faire, pour inciter sur cette période transitoire à faire venir des agents, en leur disant « c'est une période transitoire ; il y aura un plus dans votre carrière » ou je ne sais quoi. Mais, aujourd'hui, c'est très compliqué de motiver des agents à venir travailler dans des mairies qui vont disparaître, en tant que telles, dans les années qui viennent.

Mme LA MAIRE DE PARIS : Là-dessus, je pense qu'il faut un travail spécifique de la DRH pour accompagner les agents. En évoquant le fait que, dans notre politique, les élus souhaitent vraiment des agents de la Ville et qu'il y ait des passages parmi les mairies d'arrondissement. Venir dans les mairies d'arrondissement du centre, au moment où l'on est en train de travailler sur une nouvelle organisation, c'est quelque chose qui doit pouvoir se valoriser dans la carrière d'un agent. Je pense qu'il faut que le message soit très, très, clair. Patrick ?

M. Patrick BRANCO-RUIVIO.- Tout à fait, nous avons le levier des promotions. Il y a également la rémunération. Nous pouvons peut-être faire un effort supplémentaire pour ceux qui viendraient. Il y a plusieurs leviers à activer pour attirer. Parce qu'effectivement, ce n'est pas simple d'attirer sur une période courte. Il faut aussi voir quand on les intègre sur ces fonctions, peut-être leur donner la perspective d'un poste derrière, qu'il faut également développer.

M. Christophe GIRARD.- Oui tout à fait juste et opportun ce qui vient d'être dit. En effet, lorsque l'on prend soin, comme le fait chacun de nous dans nos mairies, d'expliquer le processus, avec clarté, avec respect, je pense que les agents adhèrent au mouvement. Ce qui est inquiétant, c'est l'absence d'information. Ce qui est anxigène, c'est, d'abord quand les fantasmes circulent, et que les réponses ne sont pas apportées. À chaque fois que le dialogue se tient, et c'est le cas particulièrement sur cette réforme, les agents sont plutôt volontaires majoritairement. À nous de veiller, en effet, c'est notre devoir, c'est notre culture, à ce que ces explications soient données avec les mots justes, sans approximation. Et je crois qu'on a un travail devant nous, qu'on a déjà commencé, nous les maires d'arrondissement à faire, et que nous devons absolument approfondir en mairie centrale.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Oui. Deux, trois, au maximum.

[Public]. - Excusez-moi, ce n'est pas une question sur ce sujet précisément, mais je voudrais juste faire remarquer que l'objet dont nous parlons aujourd'hui n'a pas de nom clairement identifié. Nous parlons du secteur qui regroupe les quatre premiers arrondissements. Je crois qu'il est important, sur le plan sémantique, que très rapidement, il y ait un nom qui identifie l'objet en question. Et, entre autres, de faire comprendre aux gens, que vis-à-vis de ces quatre arrondissements, si l'on se fie à ce qu'il se passe à Marseille, il y aura toujours 1^{er} arrondissement, un 2^e, un 3^e... et que l'objet dont nous parlons s'appelle un secteur. Il ne pourra pas être mieux requis car ce sera le seul, donc il faut rapidement qu'on lui trouve un nom. Je pense que c'est important pour la suite des événements.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Le travail est en cours là-dessus, et on reviendra avec les propositions. Allez-y, au fond de la salle.

[Agent de mairie]- Bonjour, je travaille à la mairie du 2^e au service « prestations usagers », et je voulais parler des craintes, parce que c'est quand même nous qui avons les craintes. Nous pouvons au moins vous en parler directement. Effectivement, on a des craintes, pas forcément pour mon cas personnel, de la création de la mairie centrale. Avoir le numérique, innovant, ça change, c'est bien ; il s'agit, peut-être, d'une bonne expérience. C'est surtout pour notre avenir, c'est surtout que dans les mairies 1-2-3-4, on ne sait pas, dans deux ans, où l'on sera. On n'a aucune certitude d'être à la mairie du 3^e ou du 4^e, donc à la mairie centrale. On parle de ceux qui veulent venir, mais pour ceux qui restent, ça va être des années compliquées. Sur la mairie du 2^e, on était à sept titulaires, on a déjà perdu un poste. On a un qui est parti, une qui est sur le départ. On a vraiment des problèmes. On se retrouve avec trois titulaires et un remplacement, qui n'a pas encore l'expérience du travail. Cela devient compliqué et je pense que pendant ces deux ans, cela va être compliqué. Effectivement, il faut appâter les gens pour venir, mais il faut appâter les gens pour rester.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Vous avez tout à fait raison, mais je pense qu'il faut, au-delà des concertations, des consultations, des organisations syndicales et des instances, qu'il y ait un travail, peut-être un groupe de travail, que la DRH propose cela, avec les agents des quatre mairies. Le travail syndical, il faut le mener dans les instances adéquates, mais il y a aussi un groupe de travail spécifique, que l'adjoint chargé des ressources humaines, l'administration et les équipes de la Ville, secrétariat général et direction, puissent mener. Je vais donner la parole à Jean-François LEGARET, qui nous a si bien accueillis, pour faire une conclusion.

M. Jean-François LEGARET.- Il ne m'appartient pas de faire une conclusion. Je suis comme vous, j'écoute, je reste perplexe comme beaucoup d'entre vous, quand j'entends tous les arguments souvent réfléchis. Je ne perçois toujours pas les progrès et les avantages de cette réforme. Alors, il va falloir, c'est la loi, *dura lex sed lex*, et nous la respectons. (*Rires*). Il y a un point sur lequel on a avancé, mais pour moi ce n'est pas une surprise, la mairie de secteur ne sera ni la mairie du 1^{er}, ni la mairie du 2^e. Il ne vous avait pas échappé que les mairies du 3^e et du 4^e étaient logés dans de vastes palais (*rires dans la salle*), ce qui déteint d'ailleurs sur leur comportement, beaucoup plus aptes à accueillir la mairie de secteur. C'est ainsi.

Je m'efforce d'aborder ce débat sans aucun sectarisme. Il y a des choses que l'on peut faire en commun, sans la moindre gêne. D'ailleurs, avant qu'on parle de fusion des arrondissements, comme cela a été rappelé, il y a, depuis que cela existe, un seul conservatoire dans le 1-2-3-4. Il y a un seul centre d'animations, et on a très bien vécu ainsi. Parce que ce sont des services sur lesquels la relation de proximité n'est pas tout à fait la même. Que l'on soit très vigilant de ne pas tomber dans une « *fusionnisme* », en ce qui concerne les sectorisations locales. Je crois que ça doit faire partie de nos responsabilités. Je termine, en disant, c'est très bien Madame La Maire, et je vous fais plutôt mes compliments, ainsi qu'à Bruno JULLIARD et à toute l'équipe, de se poser ces questions maintenant. Il vaut mieux le faire trop tôt que trop tard. Ceci étant dit, je voudrais rappeler que nous, élus, tous les élus du 1^{er} arrondissement puisque je m'exprime en leur nom, ont une légitimité électorale qui va jusqu'aux prochaines élections municipales. On ne sait pas si elles seront en 2020 ou 2021 mais c'est ainsi. Alors anticipons, travaillons, réfléchissons en commun, nous avons un mandat et nous l'exécuterons jusqu'à son terme, dans la configuration qui a été démocratiquement tranchée par les électeurs lors des dernières élections municipales. Voilà. Dernière question, c'est une bonne question, plutôt donner à ce secteur un autre nom qu'un numéro. Dans la tradition parisienne, on l'appelle le « cœur de Paris », après tout, ce n'est pas si mal que ça.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je remercie Jean-François, je pense qu'il faut qu'on travaille maintenant, qu'on puisse à la fois rassurer, mais surtout se projeter. Je trouve l'exercice passionnant. Au-delà de ce que cela va nous apporter dans le centre de Paris, cela aura un impact sur l'organisation des autres mairies et du fonctionnement de nos services. Ce n'est quand même pas tous les jours qu'on se pose la question : comment peut-on rendre le meilleur service aux usagers, à partir d'un service public dans lequel on investit massivement, dans lequel, on a tous la conviction qu'il est fondamental pour nos concitoyens, et on a tous la passion de Paris, la passion de nos arrondissements, la passion de nos quartiers. Je trouve passionnant qu'on soit à un moment de notre histoire parisienne, où l'on peut se poser ces questions. On doit inventer quelque chose qui doit chercher l'efficacité et l'humanité. Pour moi, l'efficacité ce n'est pas que des ratios, ce n'est pas que du descendant, c'est même plutôt de l'horizontal. Ce n'est pas un truc où les élus décident et les citoyens sont mis devant le fait accompli. C'est plutôt de la co-production. Mais il faut qu'on invente cette nouvelle façon de faire vivre un service public municipal.

Je trouve qu'on a vraiment de la chance, car on a ce temps, qu'on met à profit, qu'on ne gaspille pas. Mais on va le prendre parce que justement on a décidé suffisamment en amont de pouvoir le prendre et bien évidemment, et je rejoins ce qu'a dit Jean-François LEGARET, et ce que disait Bruno JULLIARD tout à l'heure : notre mandat est un mandat qui va jusqu'en 2020 et c'est le cadre démocratique qui est posé. C'est dans ce cadre que nous rendons des comptes à nos concitoyens. C'est vrai que la question de la fusion des arrondissements n'était pas un sujet de campagne, ni pour vous, ni pour nous. Elle est venue après, on la porte, c'est normal, c'est un mandat. Il y a des choses auxquelles on doit réagir, des choses heureuses et des choses malheureuses. Personne ne pensait qu'on allait être frappé par des attentats, les attentats ont bouleversé nos vies, et même le fonctionnement dans notre institution. Nous sommes à la veille de la commémoration des attentats du 13 novembre. Il y a des choses qui s'invitent dans notre vie, pour le meilleur et pour le pire, et auxquelles il faut aussi qu'on apporte des réponses. Cette question du regroupement de ces arrondissements est une très belle opportunité, une façon de montrer aussi notre créativité.

Il faut qu'on soit très créatifs, qu'on pense vraiment le monde de demain, avec cette organisation qu'on va apporter, sans partir dans des choses irréalistes et déconnectées de la vie réelle. Nous sommes dans la vie réelle. On a la chance d'être des élus municipaux, parisiens en plus, fiers de l'être. Cela veut dire que nous avons le pied sur le bitume, sur le macadam, et c'est cela qui fonde aussi la vision qu'on a. On a une vision, je la revendique. Et on a aussi ce lien, cette proximité qui nous empêchent aussi de partir dans des délires, donc on ne va pas partir dans des délires. Les habitants sont là pour nous le rappeler aussi. Je voulais vous remercier de cette belle réunion, ça fait plaisir, j'aime Paris et le cœur de Paris. Merci.